



RÈGLEMENT SUR LA TAXE D'ARRONDISSEMENT 2020

ADOPTION LE 3 DÉCEMBRE 2019 À 19 H

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **3 décembre 2019 à 19 h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 4555, rue de Verdun (2^e étage), le conseil d'arrondissement entend adopter le règlement imposant une taxe d'arrondissement pour l'exercice financier 2020.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 12 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement intérimaire,
Diane Garand